

7331-1-2 (CFE)

5 mai 2020

Liste de distribution

COMPTE RENDU DE DÉCISIONS DU COMITÉ DU FONDS EUROPÉEN
RÉUNION PAR ZOOM/TÉLÉPHONE LE 17 AVRIL 2020

En présence de :

Présidente :	Commandant Formation Europe	Bgén D.O. Quinn
Membres :	Cmdt Allemagne	Col R.A. Pamplin
	Cmdt Italie	Col D.A. Russel
	Cmdt EMI OTAN	Lcol I. Barnes
	Cmdt Casteau/Sud-ouest	Lcol S.N.M. Harding
	Cmdt USFC(E)	Lcol H.L. Staal
	OSC ELFC(L)	Col A. V Lussier <i>etc</i>
	Cmdt Pays-Bas/Nord-est	Col W.A. Taylor
	Rep NFU	Lcol P. Mackenzie
	Adjud de formation	Adjud R. Viel
Mbr d'office :	Président GTFE	Maj J.R. Murdock
	CEM FE	Capf M.S.J Lessard
	OSC Bruxelles (CANMILREP)	Col G. Ivey (absent)
	Cmdt RU	Col D.C.D. Hilton
	DNATEX A	M. Sajid Butt (absent)
	Gest Sup PSP	Mme Johanne Thibault
	Gest des comptes FNP	Mme Michelle Joly (absente)
	Secrétaire	Mme Jovy Niese (absente)

POINT	DISCUSSION	ACTION
I	MOT D'OUVERTURE	
	1. La présidente ouvre la réunion à 15 h. Elle souhaite la bienvenue à tous et les participants sont appelés un par un pour s'identifier. Le Bgén Quinn remercie le Capf Lessard d'avoir présidé la dernière réunion en son nom. Elle indique que la question majeure est la position financière du FE en raison de la crise de la COVID-19. Le budget du FE doit être revu. La réunion devrait durer une heure.	
II	ADOPTION DU DERNIER ROD DU CFE DU 3 MARS 2020	
	1. La présidente demande aux membres du comité de revoir le dernier compte rendu de décisions de la réunion du 3 mars 2020 pour y déceler toute erreur ou omission. Le Cmdt Allemagne note que le paragraphe 2 e devrait dire « Le Cmdt Allemagne propose de	Gest Sup PSP(E) Corrigé et distribué

	<p>demander..... » au lieu de « Le Cmdt Allemagne demandera au..... ». Le ROD sera modifié manuellement par la Gest Sup PSP(E).</p> <p>2. Il n'y a pas d'autres commentaires des membres.</p> <p>3. MOTION : le Cmdt Allemagne propose d'adopter le compte rendu de décisions, appuyée par le Cmdt Pays-Bas/NE. Tous sont en faveur, motion adoptée.</p>	Adoptée
III	EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS DU FE EN DATE DU 31 MARS 2020	
	<p>1. La Gest Sup PSP(E) présente la situation financière estimée du FE basée sur les états financiers en date du 31 mars 2020</p> <p>a. Actuellement, le FE dispose des fonds non grevés de 489 595 €. Ceux-ci comprennent un investissement de 330 243 € et une part du CBC de 159 351 €. Bien que les fonds non grevés puissent s'élever à 159 351 €, les dépenses suivantes doivent être prises en considération. L'inventaire des magasins devra être augmenté d'environ 30 000 €. Les fonds non grevés sont donc d'environ 129 351 €. Il est à noter que chaque année, il y a toujours des dépenses budgétisées non dépensées. Cette année, le Programme de chalet est sous-utilisé de 14 000 €, les frais de représentation de 13 000 € et les NFU de 14 000 €. Il est important de noter que les investissements ne se portent pas très bien et qu'il est possible qu'au lieu de 3 % de revenus, le FE peut avoir une récupération.</p> <p>b. Nous avons travaillé sur le budget des FNP pour 2020-2021 et avons supposé que les magasins resteraient fermés pendant trois mois. Nous avons maintenu le Programme de chalet et tous les autres programmes du FE. Les SBMFC rembourseront au FE un montant budgété de 45 097 € pour payer les salaires des employés à temps partiel touchés par la COVID-19. Nous avons prévu un déficit net de 76 881 €.</p>	Info
IV	AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU GTFE ET DU CFE	
	<p>1. FRAIS DE REPRÉSENTATION</p> <p>a. Lors de la dernière réunion du CFE, la Gest Sup PSP(E) a été demandée de budgétiser les frais de représentation au même montant que l'année dernière et de budgétiser un montant supplémentaire de 3 000 €. Cela a été fait.</p>	Info

	<p>b. Lors de la dernière réunion du CFE, le GTFE a été demandé de fournir davantage d'informations financières aux membres du CFE afin de permettre un meilleur échange d'informations et une meilleure prise de décision. Cela n'a pas encore été fait.</p>	Info
	<p>2. PROGRAMME DE CHALET</p> <p>a. Lors de la dernière réunion du CFE, il a été décidé de réduire le programme par deux chalets, ce qui a été fait.</p>	Info
V	AFFAIRES NOUVELLES	
	<p>1. PRIORITÉS DU FONDS EUROPÉEN</p> <p>La présidente demande aux membres du CFE s'il fallait modifier les priorités du FE. Aucun changement n'est proposé pour les priorités du CFE.</p> <p>a. Priorité n° 1 - Subventions aux membres d'un fonds de l'unité et aux non-membres d'un fonds de l'unité.</p> <p>Le financement provient de deux sources :</p> <p>(i). Le dividende de CANEX/RARM est reçu des SBMFC et est alloué aux unités en fonction du nombre de membres des FAC; une partie est réservée dans un compte pour les non-membres d'un fonds de l'unité. (environ 75 €/membre des FAC/année); et</p> <p>(ii). La subvention du FE contribue aux membres d'un fonds de l'unité et aux non-membres d'un fonds de l'unité; elle est basée sur un montant alloué par membre de la famille. Comme les contributions des trois magasins au FE varient, le montant alloué annuellement augmente ou diminue selon les besoins. (100 €/membre du FE)</p> <p>b. Priorité n° 2 - Soutien durant déploiement/ST/formation de 30 jours (conjoint)</p> <p>(i). Lorsqu'un membre du personnel et/ou son/sa conjoint(e) sont déployés, son/sa conjoint(e) a le droit de réclamer des articles ou des services de mieux-être tels que les frais de garde d'enfants, un dîner au restaurant, etc.</p> <p>(ii). Lorsqu'un membre du personnel des FAC suit des cours pendant 30 jours ou plus, son/sa conjoint(e) a</p>	Info

le droit de réclamer des articles ou des services de mieux-être tels que les frais de garde d'enfants, un dîner au restaurant, etc.

(iii). Ceci est un soutien direct aux membres des FAC.

c. Priorité n°3 - Fonds de représentation

Ces fonds sont fournis aux cmdt et pour représenter les FAC conformément aux directives des BNP applicables.

d. Priorité n° 4 - Programme de chalet

Ce programme est réalisé dans le cadre d'accords contractuels. Le FE subventionne les propriétés à 40%. Le programme pleine flexibilité fournit 200 billets d'hébergement d'une valeur de 250 € par an.

e. Priorité n°5 - Dépenses diverses

Financement d'articles peu coûteux ou de dépenses imprévues qui n'ont pas été budgétés. P. ex : Départ dans la dignité à 200 €/retraite. (2 cadres)

f. Priorité n° 6 – Programme académique

Ce programme fournit des fonds pour la réussite scolaire des étudiants qui terminent leurs études secondaires et qui poursuivent des études postsecondaires à l'automne suivant. Le budget est de 7 000 €/année.

2. COMPTE BANCAIRE DU FONDS EUROPÉEN

a. La présidente demande aux membres s'ils sont à l'aise avec la baisse de leur compte bancaire et avec un budget négatif d'environ 77K. La discussion se poursuit avec les commentaires importants suivants :

- (i). nous avons constitué cette réserve pour l'utiliser en cas d'urgence, la COVID-19 est une urgence, il faut l'utiliser;
- (ii). les restrictions des voyages peuvent durer plus de 3 mois et donc avoir un impact plus important sur le Programme de chalet;
- (iii). les affaires vont changer et ne seront plus jamais les mêmes;

	<p>(iv). la gestion du Programme de chalet est de 2 000 € par an car le salaire du coordinateur du Programme de chalet est payé par le Cmdt USFC(E), c.-à-d. remboursé par le public et ne prélève pas du FE;</p> <p>(v). en général, les dépenses sont surévaluées, comme le fonds de représentation et les NFU, et les revenus sont sous-évalués, comme les intérêts. Par conséquent, notre situation financière peut être plus saine que prévue;</p> <p>(vi). certains pensent que les frais de représentation seront entièrement dépensés par tous les cmdt l'année prochaine, tandis que d'autres estiment que la sous-utilisation chronique des fonds sera exacerbée par la pandémie;</p> <p>(vii). les frais de chalet encourus par le membre doivent être remboursés par les BNP et non par le public. La Gest Sup PSP(E) demandera conseil à l'AJAG; Note administrative : il a été confirmé que les fonds des BNP ou les fonds publics peuvent être utilisés. La décision prise a été de traiter les chalets comme toute autre dépense d'hébergement et de demander le remboursement au propriétaire, dans ce cas le FE, qui le ferait sur la base d'argent liquide disponible. Étant donné la relative bonne santé financière du FE, tous les remboursements proviendront des BNP.</p> <p>(viii). il est proposé d'annuler la saison des chalets d'été et de donner un billet pleine flexibilité à tous ceux qui ont gagné; et</p> <p>(ix). il est proposé d'annuler la saison des chalets d'hiver et de donner un billet pleine flexibilité à la place.</p> <p>(x). Motion : le Cmdt Allemagne propose de reporter la signature des contrats pour les chalets de la saison d'hiver jusqu'à la prochaine réunion du CFE. Il y aura une réunion du CFE en juin pour examiner les états financiers 2019-2020. Les détails de ce tirage ne seront pas décidés avant qu'une option ne soit élaborée, présentée et approuvée par le CFE. Motion appuyée par le Rep NFU. Tous sont en faveur, motion adoptée.</p> <p>(xi). Motion : le Cmdt USFC(E) propose d'annuler la saison complète des chalets d'été et d'offrir, au lieu des chalets, un programme pleine flexibilité</p>	<p>L'AJAG demande à la Gest Sup de l'envoyer au CJFC pour son avis. Envoyé le 21 avril 2020</p> <p>Motion adoptée</p>
--	--	---

	<p>prolongé pour l'année financière en cours. Motion appuyée par le Cmdt EMI OTAN;</p> <p>(xii). on s'inquiète du fait que les membres du FE voudront voyager en dehors de la Zresp après la crise;</p> <p>(xiii). le vote est égal. La présidente vote contre la motion visant à départager les voix.</p> <p>(xiv). MOTION : le Rep NFU propose d'annuler la saison des chalets d'été jusqu'au 1^{er} août 2020 et d'offrir, au lieu des chalets, un billet pleine flexibilité d'un montant de 250 € ou moins, si la part du FE est inférieure. Motion appuyée par l'OSC ELFC(L). 7 votent pour la motion, 1 abstention. Motion adoptée.</p> <p>3. BUDGET DES BNP 2020-2021</p> <p>Le budget des BNP sera présenté à une date ultérieure, lorsque nous en saurons plus :</p> <p>a. des coûts du reste de la saison d'été des chalets;</p> <p>b. de la situation financière du FE à la fin de l'année 2019-2020; et</p> <p>c. de la date d'ouverture des trois magasins.</p>	<p>Motion rejetée</p> <p>Motion adoptée</p> <p>Gest Sup PSP(E)</p>
VI	DISCUSSION LIBRE	
	1. La présidente demande à la Gest Sup PSP(E) d'organiser une réunion du CFE fin juin	Gest Sup PSP(E)
VII	LEVÉE DE LA RÉUNION	
	1. Le Cmdt USFC(E) demande une motion pour la levée de la réunion à 16 30 h, appuyée par le Cmdt Casteau/SO. Tous sont en faveur, motion adoptée.	Motion adoptée
	2. La prochaine réunion du CFE aura lieu le 25 juin 2020 à 10 h.	Gest Sup PSP(E)

Note: Original signed 5 May 2020

RÉVISÉ PAR

J. Thibault
Gest Sup PSP(E)

Date

RECOMMANDÉ

J.R Murdock, Maj
Président du GTFE

Date

APPROUVÉ/NON APPROUVÉ

D. O. Quinn, BGén
Présidente du CFE

Date

Liste de distribution

Action

Président GTFE
Membres GTFE

Information

Cmdt Brunssum
Cmdt CC NAEWF
Cmdt USFC(E)
Cmdt Allemagne
Cmdt Kalkar/Uedem/Wesel
Cmdt Italie
Cmdt Lille
Cmdt Molesworth
Cmdt Naples
Cmdt EMI OTAN
Cmdt Pays-Bas/Nord-est
Cmdt Norfolk
Cmdt Northwood
Cmdt Norvège
Cmdt Oberammergau
Cmdt Poggio-Renatico
Cmdt Ramstein
Cmdt Roumanie
Cmdt Rome
Cmdt Casteau/Sud-ouest
Cmdt Torrejon

Cmdt Turquie
Cmdt RU
OSC Bruxelles
OSC HST(E)
SCR
 CmdtA JFCNP
 Cmdt NDC Rome
 MC DCOS Plans
 SHAPE ACOS J5
SNR Elblag
SNR BDC
SNR Bydgoszcz
SNR Riga
SNR Sigonella
SNR Szczecin
SNR Tallinn
SNR Vilnius
SNR Milan
Coordinateurs des PSP Europe
Coordinateur des chalets des PSP
AJAG Europe
Gestionnaire CCR